DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE DE
CLERY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98
Fax: 02.38.46.98.99

DEPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'Orléans
COMMUNE DE
MEZIERES-LEZ-CLERY
Code postal 45370
Téléphone : 02.38.45.61.76
Fax : 02.38.45.63.51

ARRÊTE MUNICIPAL PERMANENT N° 167-10-2026
INTERDISANT DE DOUBLER SUR UNE VOIE COMMUNALE

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Le Maire de la commune de Mézières-Lez-Cléry,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et R.225-1, R 110-1, R 110-2, R 411-3-1 et R 412-35, R 411-4;
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I- 4ème partie, relative à la signalisation de prescription;

Considérant la demande des Maires des deux communes par laquelle les intéressées sollicitent l'autorisation de l'interdiction de doubler sur la dépendance de voie communale, Chemin du Colombier,

Article 1er : Considérant l'état de la route, **tous les véhicules circulant sur le Chemin du Colombier, devront respecter l'interdiction de doubler sur toute cette voie, sur les collectivités de Cléry-Saint-André et Mézières-Lez-Cléry, dès la sortie de Cléry-Saint-André jusqu'au carrefour de la scierie sur la commune de Mézières-lez-Cléry.**

Article 2 : Cet arrêté entrera en vigueur à compter de la pose des panneaux par les services techniques de la ville de Cléry-Saint-André et de Mézières-Lez-Cléry.

Article 3 : Tous les véhicules qui seront en infractions seront verbalisés suivant les articles du Code de la Route.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Mesdames les Directrices Générales des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Mézières-Lez-Cléry, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait conjointement à Cléry-Saint-André, le 23 octobre 2026

Monsieur le Maire de Mézières-Lez-Cléry

Romuald GENTY

Madame le Maire de Cléry-Saint-André

Ludivine RAVELEAU